

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 janvier 2024
Date d'affichage :
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC – Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
OFFICE DE TOURISME DU GRAND VEZELAY
DESIGNATION DE DELEGUES

Le Président rappelle que les délégués représentant la CCS au collège des prestataires et des professionnels du tourisme au sein du Comité de Direction de l'EPIC ont été élus par délibération en date du 14 Septembre 2020 modifiée le 8 juin 2021.

Deux déléguées titulaires ont quitté le territoire. Il s'agit de Mesdames Mathilde MULLER et Camille BRAEM. Par ailleurs, le Président rappelle que les statuts de l'Office de tourisme du Grand Vézelay prévoient que la CCS soit représentée au sein du Comité de direction de l'EPIC, pour le collège des prestataires et professionnels du tourisme, par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Il convient de procéder à la désignation de 2 nouveaux délégués titulaires et 2 nouveaux délégués suppléants.

Voici les candidatures :

- Madame Clémence VINAY, Promenade en calèche à NOYERS,
- Monsieur Bruno CHARMET, Gite rural à ANNOUX,
- Monsieur Geoffrey CHOPARD, Société COMPTOIR ACTIF SARL – Biscuiterie de Bourgogne, JOUX LA VILLE,
- Monsieur Florian FRAYER, Bar Serein à L'ISLE SUR SEREIN.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'élire :

- Madame Clémence VINAY, membre titulaire,
- Monsieur Bruno CHARMET, membre titulaire,
- Monsieur Geoffrey CHOPARD, membre suppléant,
- Monsieur Florian FRAYER, membre suppléant.

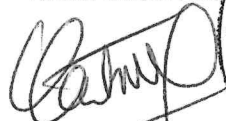
dans le collège des prestataires et des professionnels du tourisme de la CCS, pour siéger au CODIR de l'Office de tourisme du Grand Vézelay.

CHARGE le Président de transmettre cette délibération à l'Office de tourisme du Grand Vézelay.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE

26/01/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com